

Lettre d'information aux opérateurs économiques

OBJET : La dématérialisation des marchés publics à Échirolles

Madame, Monsieur,

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ont réformé les règles de la commande publique et fixé l'échéance de la **dématérialisation complète des procédures de passation des marchés publics** :

Au 1er octobre 2018

Le principal impact de la réforme se caractérise par **l'interdiction** à compter d'octobre de déposer des offres **sous forme papier** à l'accueil de l'hôtel de Ville. Cette nouvelle obligation nécessite une acclimatation par les candidats mais constitue une réelle avancée en termes de gain de temps et de sécurisation de l'envoi des plis.

La dématérialisation concerne les marchés de la Ville et du CCAS d'Echirolles supérieurs à 25.000 € HT.

En vu de cette obligation de dématérialisation, nous vous conseillons de :

- Vous inscrire gratuitement sur la plateforme d'acheteur de la Ville et du CCAS et de bien remplir votre fiche identité fournisseur (*connectez vous sur <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>*) ;
- D'anticiper l'échéance d'octobre en déposant vos offres de manière dématérialisée avant le 1^{er} octobre prochain (*via l'interface du site internet de la Ville <https://www.echirolles.fr/la-ville/mairie/marches-publics>*);
- Vous doter d'une clef de signature dématérialisée (*certificat RGS** reconnu par la plateforme d'acheteur et délivré par une autorité de certification*) afin de signer de manière électronique les documents de votre offre.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'assistante du service commande publique par téléphone au 04-76-20-56-64 ou à l'adresse suivante : c.heurtier@ville-echirolles.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Laëtitia RABIH

